



Ajuntament / Commune de Banyuls dels Aspres

— Les Aspres, Terres Catalanes — Benvinguts al País Català —

Cité Administrative - 02, Rue des Vendanges - 66300 Banyuls dels Aspres

Tel. - 04.68.21.72.17 - Fax - 04.68.37.52.51 - accueil@banyulsdelsaspres.fr

NOVEMBRE/DECEMBRE 2023

Lettre d'information N°45

Cette année se termine, les fêtes de fin d'année se profilent et dans les rues de notre village scintillent les illuminations de Noël !

En cette période de fêtes, nous souhaitons tout d'abord le meilleur à chacun de vous et à tous vos proches. Nous espérons que la magie de Noël vous apporte le bonheur en famille, la chaleur entre ami.es, le partage et le respect entre toutes et tous.

Empreintes de spiritualité, de joie, d'amour ou de partage, ces fêtes sont l'occasion de se retrouver en famille, de penser à nos anciens et d'aider les plus fragiles, que parfois la vie n'épargne pas. Pour chacun.e de nous, la fin d'année est aussi le prétexte de se retourner, de voir ce qui a été réalisé, de mesurer le travail accompli.

Certes une commune n'est pas une personne physique mais la Municipalité de BdA ne veut pas échapper à la règle ! L'exercice est d'autant plus facile que nous vous tenons régulièrement informé.es par la biais de cette lettre et que tous les débats de votre Conseil Municipal sont retransmis en direct depuis 2020. Nous nous devons, nous vous devons de dresser, comme chaque année depuis 2014, une petite rétrospective non exhaustive, quantifiable et vérifiable des travaux réalisés et des orientations prises sur le long de l'année 2023.

L'année écoulée a été jalonnée, comme l'an dernier déjà, de situations successives de crises soutenues, notamment en terme de manque d'eau et de risque d'Incendie, mais aussi, fort heureusement, de belles réussites : Le parc photovoltaïque du Mas d'en Ramis, entré en fonction le 1^{er} trimestre 2023, a produit l'équivalent de la consommation électrique de près de 3000 foyers ... Au groupe scolaire, un nouveau bâtiment modulaire a été installé, la cuisine rénovée, un parking aménagé à l'entrée de la Garderie, des cuves de récupération d'eaux de pluie installées ... Au stade Municipal, la Plaine de Jeux a été modernisée, un skatepark, un terrain de padel et un nouveau de basket aménagés.

Impatient.es d'amorcer et de vous présenter les projets de 2024, M. le Maire, son Conseil Municipal, les membres du CCAS et le personnel communal vous souhaitent à chacun.e de vous de belles fêtes et vous donnent rendez-vous en 2024 !



Un nouveau PC sur le site de la Cave Coopérative



Les propriétaires du site désaffecté de l'ancienne cave coopérative ont déposé une nouvelle demande de Permis de Construire pour la création de 2 bâtiments R+2, de 25 et 15 logements.

Le nouveau projet se développerait sur la partie toujours en cours de démolition et les terrains en fond de parcelles, en mitoyenneté avec les dernières maisons de la Rue des Vendanges et des maisons plus récentes du nouveau lotissement « Le Clos des Pins ».

A la demande de la Mairie, avec l'approbation du service routier du Département, l'accès plus sécurisé, depuis la RD40a a été autorisé.

Cette nouvelle demande de Permis de Construire a fait l'objet d'une réunion « de quartier ». En effet, la Municipalité a reçu le 12 décembre dernier, une vingtaine de riverains soucieux et inquiets du devenir du site. Les inquiétudes ont été entendues et notées par la Mairie. Elles seront portées à connaissance des propriétaires afin de trouver les articulations propices à l'aboutissement de ce projet, qui restructurerait et embellirait l'entrée de ville depuis Brouilla.

Les documents relatifs à ce projet sont eux aussi téléchargeables via le lien :

https://banyulsdelsaspres.fr/wp-content/uploads/CM20_12_2023-OdJ-SYNT-DOCS.pdf

Tribune « AGIR ENSEMBLE POUR BDA » de Dolorès CARRÉ, Mireille FOXONET et Frédéric MALET.

Espace d'expression libre, les propos tenus dans cette rubrique n'engagent que leurs auteurs et restent sous leur responsabilité

La loi promulguée le 10 mars 2023 pour l'accélération de la production des ENR donne obligation aux communes de définir les ZADER (zone d'accélération du développement des Energies Renouvelables). Notre commune s'est engagée dans les ENR il y a plusieurs années déjà, avec la création de parcs photovoltaïques et un projet éolien.

Le photovoltaïque s'étendra de chaque côté de notre village, Mas d'en Ramis, Calçades, Nidolères et d'autres espaces pourraient y être dédié. Dans son projet éolien, notre Maire s'engageait pour trois éoliennes mais sous la pression d'Engie, on nous parle aujourd'hui de quatre ! Le risque est grand de voir fleurir les mats autour de nos petits villages au pied des Aspès. Il nous paraît important et crucial que le développement des ENR, imposé par l'Etat aux collectivités, soit débattu au niveau intercommunal et départemental pour trouver un équilibre en fonction des diversités du territoire. Devrons-nous vivre au cœur d'une centrale électrique pour pallier le manque d'engagement d'autres localités ?

Quant à nous, nous maintenons notre opposition à l'implantation d'éoliennes sur notre territoire communal et intercommunal, en piémont des Aspès, des Albères et du Canigou et militerons pour freiner le développement de parcs photovoltaïques industriels autour du village.

La Cave coopérative fait l'objet d'un permis de construire pour l'édification d'une quarantaine de logements gérés en locatif HLM. Force est de constater que notre commune comptant moins de 3500 habitants, n'a aucune obligation à créer ce type de logement. Serons-nous suffisamment dotés en compétences et infrastructures, nécessaires pour faire face dans les années à venir, aux aléas induits inéluctablement par la densification et la proximité des habitations ? Il est indispensable de répondre aux besoins de logements des jeunes et moins jeunes du village, mais n'y avait-il d'autres possibilités telle qu'offrir un quota de logement à la location sur un projet immobilier raisonnable, comme que cela se pratique dans de nombreuses communes.

Nous vous souhaitons à tous et à toutes d'heureuses fêtes de fin d'année.

Vos élus AGIR ENSEMBLE, toujours à votre écoute.



Le recensement 2024 débutera le 18 janvier



Tous les 5 ans, sous l'égide de l'INSEE, la commune est chargée d'organiser le recensement général de sa population.

Le territoire communal a donc été divisé par l'INSEE en 3 districts et a nécessité le recrutement par la Mairie de 3 Agents Recenseurs.

Ces derniers quadrilleront leur district respectif du 18 janvier au 17 février 2024. Nous demandons de leur réserver le meilleur accueil.

Traditionnel repas des aîné.es - Edition 2023



Le 1^{er} samedi de ce mois de décembre, les élu.es du Conseil Municipal, les membres du CCAS et le personnel communal ont été très heureux de retrouver leurs convives et de partager avec eux le traditionnel Repas des Aîné.es,

Comme chaque année depuis 2014, après ce beau moment intergénérationnel, la Mairie et le CCAS de Banyuls dels Aspres ont aussi organisé la distribution des colis de Noël à celles et ceux qui ont été empêché.es d'y participer.

Ces jolis moments d'échanges, de partages et de solidarité font aussi partie de la vie de notre village et permettent aux élu.es d'être présent.es auprès de nos aînés les plus fragilisés.es et de leur souhaiter ainsi de très belles fêtes.

La Place de la République décorée pour les fêtes !



A l'initiative du Foyer Rural de BdA qui préparait l'après-midi du 10 décembre et la venue du Père Noël sur le village, la Municipalité a souhaité équiper, pour la première fois la Place d'un chalet sur la durée des vacances de Noël.

Ce beau décor féérique a enchanté non les enfants, les parents, le Père Noël mais aussi le cœur du village. Merci aux bénévoles du Foyer et de l'APE de BdA.

SECHERESSE/RETRACTATION des SOLS

Cet été, la Municipalité avait constitué, en vain auprès de la Préfecture des PO, un dossier de demande de reconnaissance de CATASTROPHE NATURELLE relatif à la sécheresse et à la rétractation des sols impactant la structure de certaines habitations sur le village. Si nous devons recevoir de nouvelles demandes étayées, nous reconstituerions un nouveau dossier.

Loi APER - Définition des zones sur notre territoire

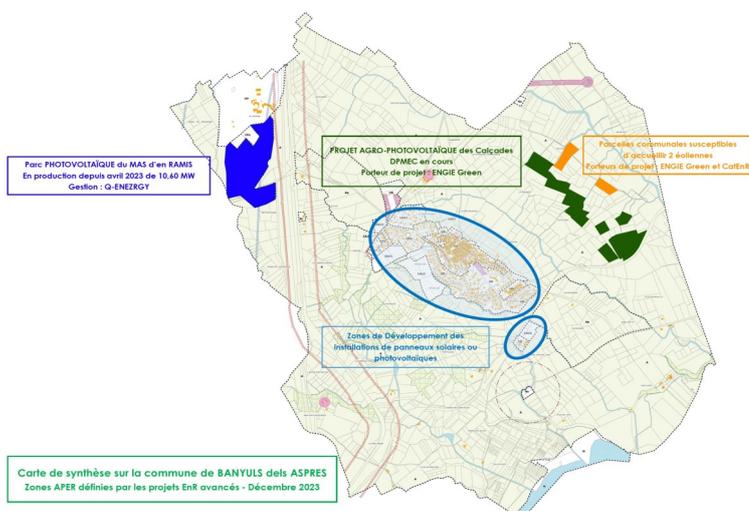
Pour rattraper le retard de la France en matière d'énergies renouvelables, la loi du 10 mars 2023 d'Accélération de la Production d'Energies Renouvelables (APER) porte diverses mesures de simplifications administratives visant à faciliter le développement des ENR, et institue notamment une nouvelle planification locale, reposant sur l'identification de zones d'accélération pour l'installation d'EnR (ZAENR).

Le sujet a d'ailleurs fait l'objet d'un débat en séance de Questions Diverses lors du CM du 25 octobre dernier. Le 29 novembre, s'est réunie la Commission communale « Environnement & Développement Durable » et les 2/3 du conseil municipal y ont été présent et y a largement débattu.

La Commission est revenue sur les avancées stratégiques et économiques des projets toujours en étude sur la commune, et notamment sur celles du projet éolien : ENGIE Green continue à travailler sur le site des Calçades. M. le Maire a rappelé que depuis que la commune de BROUILLA a été empêchée de modifier son PLU, ENGIE Green essaie d'implanter sur la commune « Plus d'éoliennes, plus près du village et plus hautes ».

Le PLU de Banyuls dels Aspres, qui date de Juillet 2013, autorise du fait des nouvelles lois successives, les éoliennes sur 90% de son territoire, il est donc nécessaire de continuer à travailler, en toute transparence, en toute franchise avec ENGIE Green et Cat'Enr, pour les localiser sur les terrains communaux.

La Municipalité restera aussi intransigeante qu'elle est favorable au projet initial et qu'aujourd'hui rien n'est arrêté : la Commune étant propriétaire de 2 parcelles potentiellement d'implantation, elle dispose aujourd'hui d'un levier de négociation certain.



La loi du 10 mars 2023 exigeait des communes une restitution à la Préfecture des P.O des zones définies sur la commune avec le 31 décembre 2023.

Avec l'accord et l'approbation des élu.es présent.es lors de la commission communale du 29 novembre, un courrier LAR a été adressé à M. MARCON, Secrétaire Général de la Préfecture des P.O. auquel était annexée une 1^{ère} carte synthétique (Ci-dessus) des projets EnR toujours en étude sur la commune, à savoir : le projet agro-photovoltaïque des Calçades, le positionnement des 2 parcelles communales susceptibles d'accueillir 2 éoliennes du Projet ENGIE Green/Cat'Enr et l'intention de promouvoir l'installation de panneaux solaires et photovoltaïque sur les zones urbanisées du village.

[Ce courrier officiel envoyé à la Préfecture des P.O. est téléchargeable via le lien :](https://banyulsdelsaspres.fr/wp-content/uploads/CM20_12_2023-OdJ-SYNT-DOCS.pdf)

https://banyulsdelsaspres.fr/wp-content/uploads/CM20_12_2023-OdJ-SYNT-DOCS.pdf

Le chantier du lotissement de l'Amouré va être lancé !



L'an dernier, à la même époque, nous vous informions que la réalisation du lotissement de l'Amouré avait été retardée par un recours de tiers.

Durant l'année 2023, ce même recours a été levé et la commercialisation des parcelles a pu ainsi débuter.

Dans les 20 premiers jours de l'année 2024, la démolition prévue devrait même être entamée afin d'amorcer, depuis la rue de l'Amouré, le tracé de la nouvelle voie de desserte.





Calendrier de Collecte 2024



Comme vous le savez, la collecte de vos bacs jaunes individuels s'effectue tous les 15 jours, suivant un zonage prédéfini. Elle est ainsi réalisée en fonction des semaines paires et impaires. C'est bien le numéro de semaine qui détermine son statut pair ou impair. Vous trouverez ci-après un calendrier qui vous permettra d'identifier de façon très rapide vos jours de collecte.

JANVIER								FÉVRIER								MARS								AVRIL							
N°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	N°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	N°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	N°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
1	1	2	3	4	5	6	7	5				1	2	3	4	9					1	2	3	14	1	2	3	4	5	6	7
2	8	9	10	11	12	13	14	6	5	6	7	8	9	10	11	10	4	5	6	7	8	9	10	15	8	9	10	11	12	13	14
3	15	16	17	18	19	20	21	7	12	13	14	15	16	17	18	11	11	12	13	14	15	16	17	16	15	16	17	18	19	20	21
4	22	23	24	25	26	27	28	8	19	20	21	22	23	24	25	12	18	19	20	21	22	23	24	17	22	23	24	25	26	27	28
5	29	30	31					9	26	27	28	29				13	25	26	27	28	29	30	31	18	29	30					

MAI								JUIN								JUILLET								AOÛT							
N°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	N°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	N°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	N°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
18			1	2	3	4	5	22					1	2	27	1	2	3	4	5	6	7	31				1	2	3	4	
19	6	7	8	9	10	11	12	23	8	4	5	6	7	8	9	28	8	9	10	11	12	13	14	32	5	6	7	8	9	10	11
20	13	14	15	16	17	18	19	24	10	11	12	13	14	15	16	29	15	16	17	18	19	20	21	33	12	13	14	15	16	17	18
21	20	21	22	23	24	25	26	25	17	18	19	20	21	22	23	30	22	23	24	25	26	27	28	34	19	20	21	22	23	24	25
22	27	28	29	30	31			26	24	25	26	27	28	29	30	31	29	30	31					35	26	27	28	29	30	31	

SEPTEMBRE								OCTOBRE								NOVEMBRE								DÉCEMBRE							
N°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	N°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	N°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim	N°	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
35							1	40		1	2	3	4	5	6	44					1	2	3	48							1
36	2	3	4	5	6	7	8	41	7	8	9	10	11	12	13	45	4	5	6	7	8	9	10	49	2	3	4	5	6	7	8
37	9	10	11	12	13	14	15	42	14	15	16	17	18	19	20	46	11	12	13	14	15	16	17	50	9	10	11	12	13	14	15
38	16	17	18	19	20	21	22	43	21	22	23	24	25	26	27	47	18	19	20	21	22	23	24	51	16	17	18	19	20	21	22
39	23	24	25	26	27	28	29	44	28	29	30	31				48	25	26	27	28	29	30		52	23	24	25	26	27	28	29
40	30																							1	30	31					

- Semaines Paires
- Semaines Impaires
- Jours fériés Collecte maintenue
- Jours fériés Collecte annulée et reportée selon conditions

JOURS FÉRIÉS			
1 ^{er} janvier 2024 : Jour de l'An	Lundi	9 mai : Ascension	Jeudi
31 mars : Dimanche de Pâques	Dimanche	19 mai : Dimanche de Pentecôte	Dimanche
1 ^{er} avril : Lundi de Pâques	Lundi	20 mai : Lundi de Pentecôte	Lundi
1 ^{er} mai : Fête du travail	Mercredi	14 juillet : Fête Nationale	Dimanche
8 mai : Victoire 1945	Mercredi	15 août : Assomption	Jeudi
1 ^{er} novembre : Toussaint	Vendredi	11 novembre : Armistice de 1918	Lundi
		25 décembre : Noël	Mercredi

Calendrier des Encombrants 2024

Nouveau

RAMASSAGE SUR INSCRIPTION AUPRÈS DES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ASPÈS, AU PLUS TARD 48H AVANT LA DATE FIXÉE. N° UNIQUE : 04.68.66.59.61

Qu'est qu'un encombrant ?

Les encombrants se définissent comme tout objet dont la dimension empêche à l'usager de l'évacuer par lui-même en déchèterie (matelas, gazinière, meuble...). **Tout objet ne répondant pas à ce critère ne sera pas collecté.**

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Banyuls Dels Aspès	mardi 30	mardi 27	mardi 26	mardi 23	mardi 21	mardi 18	mardi 16	mardi 27	mardi 24	mardi 22	mardi 19	mardi 17
Brouilla	mardi 16	mardi 13	mardi 12	mardi 09	mardi 07	mardi 04	mardi 02 mardi 30		mardi 10	mardi 08	mardi 05	mardi 03
Caixas	jeudi 18	jeudi 15	jeudi 14	jeudi 11	mardi 14	jeudi 06	jeudi 04	jeudi 01	jeudi 12	jeudi 10	jeudi 07	jeudi 05
Calmeilles												
Camélas		jeudi 01	jeudi 28	jeudi 25	jeudi 23	jeudi 20	jeudi 18	jeudi 29	jeudi 26	jeudi 24	jeudi 21	jeudi 19
Castelnou		jeudi 29										
Fourques												
Llauro												
Montauriol	jeudi 18	jeudi 15	jeudi 14	jeudi 11	mardi 14	jeudi 06	jeudi 04	jeudi 01	jeudi 12	jeudi 10	jeudi 07	jeudi 05
Oms												
Passa												
Ste Colombe												
St Jean-Lasseille	mardi 16	mardi 13	mardi 12	mardi 09	mardi 07	mardi 04	mardi 02 mardi 30		mardi 10	mardi 08	mardi 05	mardi 03
Terrats												
Thuir Centre	mardi 16 jeudi 18 mardi 30	jeudi 01 mardi 13 jeudi 15 mardi 26 jeudi 27 jeudi 29	mardi 12 jeudi 14 mardi 26 jeudi 28	mardi 09 jeudi 11 mardi 23 jeudi 25	mardi 07 mardi 21 jeudi 23	mardi 04 jeudi 06 mardi 18 jeudi 20	mardi 02 jeudi 04 mardi 16 jeudi 18 mardi 30	jeudi 01 mardi 27 jeudi 29	mardi 10 jeudi 12 mardi 24 jeudi 26	mardi 08 jeudi 10 mardi 22 jeudi 24	mardi 05 jeudi 07 mardi 19 jeudi 21	mardi 03 jeudi 05 mardi 17 jeudi 19
Thuir lotissements	jeudi 18	jeudi 01 jeudi 15 jeudi 29	jeudi 14 jeudi 28	jeudi 11 jeudi 25	mardi 14 jeudi 23	jeudi 06 jeudi 20	jeudi 04 jeudi 18	jeudi 01 jeudi 29	jeudi 12 jeudi 26	jeudi 10 jeudi 24	jeudi 07 jeudi 21	jeudi 05 jeudi 19
HLM Thuir		jeudi 01 jeudi 29	jeudi 28	jeudi 25	jeudi 23	jeudi 20	jeudi 18	jeudi 29	jeudi 26	jeudi 24	jeudi 21	jeudi 19
Tordères	jeudi 18	jeudi 15	jeudi 14	jeudi 11	mardi 14	jeudi 06	jeudi 04	jeudi 01	jeudi 12	jeudi 10	jeudi 07	jeudi 05
Tresserre												
Trouillas	mardi 30	mardi 27	mardi 26	mardi 23	mardi 21	mardi 18	mardi 16	mardi 27	mardi 24	mardi 22	mardi 19	mardi 17
Villemolaque												